

Culture COM : Ce logo est celui d'un label décerné conjointement par trois ministères français. Lequel ?

31-08-2014

avec

- Réponse : le label Qualité français langue étrangère

-

Le label Qualité français langue étrangère est le résultat d'une démarche d'assurance qualité engagée par trois ministères français : le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la culture et de la communication et le ministère des affaires étrangères et du développement international, membres de la commission interministérielle de labellisation qui délivre le label.

-

Il a été créé, par décret, en 2007 afin d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les centres de français langue étrangère dont l'offre linguistique et les services présentent des garanties de qualité.